

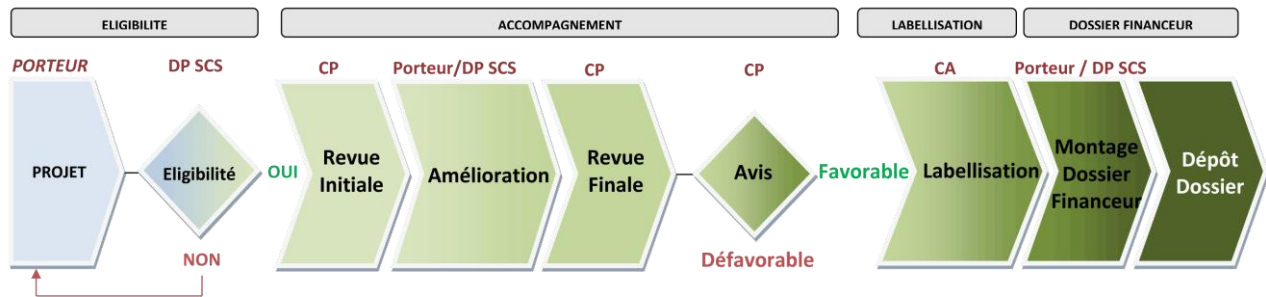


**PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ SOLUTIONS COMMUNICANTES SÉCURISÉES
CAHIER DES CHARGES POUR LA LABELLISATION DES PROJETS (hors ANR)**

Document également disponible sur :

<http://www.pole-scs.org/les-projets-collaboratifs/appels-%C3%A0-projets>

1. Processus d'accompagnement pour la labellisation



CP : Commission Projets SCS
CA : Conseil d'Administration SCS
DP : Direction Projets SCS

Dans un souci de flexibilité, le Pôle SCS peut mettre en place des adaptations du processus de labellisation ci-dessus qui seront définies en fonction des contraintes de certains appels à projets.

2. Critères d'éligibilité à la labellisation

➤ Consortium :

- Labellisation unique par pole SCS

- ✓ Partenaires obligatoirement membres du Pôle SCS
- ✓ Porteur en PACA
- ✓ Pourcentage significatif des dépenses de R&D sur le territoire du Pôle SCS
- ✓ Partenaires extérieurs à la région acceptés à condition que leur participation(s) soit essentielle à la réussite du projet
- ✓ Composition du consortium en adéquation avec le cahier des charges du financeur
- ✓ Engagement de participation au projet de chaque partenaire

- Co-labellisation avec un ou plusieurs autres pôles

- ✓ Partenaires obligatoirement membres des pôles qui labellent
- ✓ Au moins un partenaire en PACA et membre du Pôle SCS
- ✓ Composition du consortium en adéquation avec le cahier des charges du financeur
- ✓ Engagement de participation au projet de chaque partenaire

➤ Conformité aux règles de financement : voir cahier des charges du financeur

➤ **Adéquation avec les axes stratégiques du pôle.**

Le projet doit s'inscrire sur au moins 2 des métiers et/ou SSA du pôle SCS. Voir fiche de demande de labellisation, point 4.

3. Constitution des dossiers

Pour soumettre votre projet à labellisation SCS, il convient de retourner le document « [fiche de demande de labellisation de projet](#) » à Delphine Launay et Olivier Chavrier.

Après notification de l'éligibilité du projet, les documents à renvoyer au pôle sont :

- ✓ Présentation résumée (document power point DGCIS/CR) ([à télécharger ici](#))
- ✓ Communication des éventuelles expertises techniques
- ✓ Certificat de labellisation d'autres pôles ou associations

Les documents devront être envoyés sous forme électronique à Delphine Launay et Olivier Chavrier. Le porteur sera contacté dans la semaine après réception de la fiche de demande de labellisation sur l'éligibilité du projet et les étapes ultérieures.

Tous les documents relatifs au projet qui seront transmis au pôle seront traités au sein du pôle SCS dans le cadre strict de respect de la confidentialité et de non divulgation d'information.

4. Contacts et informations

Tout renseignement sur la labellisation peut être obtenu auprès de :

Delphine Launay : 04 89 86 69 30
delphine.launay@pole-scs.org

Olivier Chavrier: 04 42 53 82 83
olivier.chavrier@pole-scs.org

et sur le site www.pole-scs.org.

5. Prestation d'ingénierie et d'accompagnement

Conformément au règlement intérieur du pôle SCS (article 4.2), si le projet est labellisé et sélectionné pour financement, chaque partenaire membre du pôle SCS sera redevable d'une contribution variable supplémentaire dont le barème et les modalités de facturation figurent en annexe 1 du présent cahier des charges et devra maintenir son adhésion au pôle SCS pendant toute la durée du projet.

L'accompagnement du Pôle SCS pourra comprendre notamment :

- ✓ des conseils et appui sur l'appel à projets (règles, critères d'éligibilité, critères de sélection,...) et sur le processus de labellisation,
- ✓ mise à disposition des commentaires et suggestions d'amélioration du projet des experts de la commission projets,
- ✓ une relecture des documents soumis, vérification de l'adéquation du contenu, positionnement du projet par rapport à d'autres projets, vérification des annexes financières, propositions éventuelles d'amélioration,
- ✓ la coordination avec les autres pôles dans le cadre de co-labellisation

- ✓ la recherche éventuelle de partenaires industriels notamment PME, des mises en relation avec des entreprises ou autres organismes,
- ✓ la préparation des documents et des synthèses pour le comité de labellisation,
- ✓ Une communication du Pôle sur le projet (mise à jour site web, communiqué de presse, rédaction d'une fiche projet, ...) lorsque le projet est sélectionné et financé,
- ✓ Un soutien éventuel pour la mise en place des conventions et dans les relations avec les financeurs.

N'hésitez pas à contacter le pôle pour plus de détails.

6. Label TIC DURABLE

En complément du label SCS, le pôle propose de mettre en avant les projets qui entrent dans le cadre du développement durable par le biais du **label TIC DURABLE**.



Pour obtenir le label, le projet doit adresser au moins l'un des 3 critères suivants :

1. Impact sur la réduction de consommation d'énergie
2. Impact sur la réduction de la pollution
3. Maîtrise du suivi des déchets

Si vous souhaitez soumettre votre projet au label TIC DURABLE, il convient d'en faire la demande dans la fiche de demande de labellisation de projet.

Par ailleurs, le pôle SCS propose 2 labels afin que les porteurs et partenaires de projet à donner davantage de visibilité à leur projet :

- ✓ Le label « Membre Actif » pour les porteurs / partenaires d'un projet labellisé
- ✓ Le label « Projet Innovant » pour valoriser les projets sélectionnées pour financement.



Ces deux labels sont proposés aux porteurs et partenaires de projet après chaque étape (labellisation et sélection).

Plus de détails sur notre site web :

<http://www.pole-scs.org/projets/services-projets#Valorisation>

ANNEXE 1

BARÈME CONTRIBUTIONS VARIABLES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PROJETS FINANCÉS ET MODALITÉS DE FACTURATION

TOUS PROJETS SAUF ANR :

Contribution variable supplémentaire, par partenaire, par projet, par tranche de montant de l'assiette des dépenses en coûts complets du projet :

Budget du partenaire en coûts complets (K€)	PME	Industriels hors PME	Laboratoires de recherche et autres partenaires
0-600	2500 €	2000 €	2500 €
601 - 1200	4000 €	3000 €	4000 €
1201 - 1800	6000 €	4000 €	6000 €
1801+	8000 €	5000 €	8000 €

Modalités de facturation :

Facturable dès l'annonce officielle de sélection pour financement du projet.

PROJETS ANR :

Projets ANR	PME	Industriels hors PME	Laboratoires de recherche et autres partenaires
Forfait par partenaire	2500 €	4000 €	3000 €

Modalités de facturation :

Facturable à réception du 1^{er} acompte du financeur.

Barème en € hors taxes validé en conseil d'administration du 7 février 2014.